



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commemorations

Question écrite n° 103

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le Premier ministre quelles sont les cérémonies et manifestations auxquelles le Gouvernement s'associera ou organisera pour le trentième anniversaire de la constitution du 4 octobre 1958. A un moment où les préparatifs du Bicentenaire de la révolution s'accroissent, à juste titre, il serait cependant regrettable d'oublier de fêter dignement une constitution qui aujourd'hui semble faire l'unanimité et permet au pays d'être gouverné sans crises majeures ce qui n'avait pas été le cas sous les précédentes constitutions ou lois constitutionnelles.

Texte de la réponse

Réponse. - Le Premier ministre rappelle à l'honorable parlementaire que la Constitution du 4 octobre 1958 a été célébrée lors de son 25^e anniversaire en 1978. Quelles que soient les qualités indiscutables qu'il reconnaisse à la constitution, il n'estime pas pour autant que l'anniversaire de sa naissance doive être commémoré tous les cinq ans de manière officielle. Il reste que divers colloques ont été organisés à cette occasion et que par ailleurs part le Premier ministre a reçu le second volume du recueil des documents pour servir à l'élaboration du renouvellement de la Constitution, recueil constitué par le comité national chargé de la publication des travaux préparatoires de la constitution de la Ve République dont il est le président.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2100